

admettre la contrainte légale, il y a loin. M'appuyant sur les leçons de l'expérience, j'ai déjà dit pourquoi je ne voulais pas d'une loi d'obligation scolaire; quant aux objections de principes que l'on peut faire à une telle loi, je ne puis, encore une fois, et pour les raisons déjà données, que renvoyer mon contradicteur à «l'Action Sociale» à moins qu'il ne préfère se renseigner dans le très beau livre de Mgr Paquet: «L'Eglise et l'éducation.»

